

## **Projet de revitalisation urbaine dite « Parc Léopold » à ARLON**

### **Brève description du projet**

---

<u>Projet</u> :	Réaménagement du parc et des voiries avoisinantes, aménagement résidentiel et commercial à l'emplacement de l'ancien arsenal des pompiers.
<u>Localisation</u> :	Place Léopold, rue de la Poste et rue J. Netzer
<u>Partenaire public</u> :	ville d'Arlon
<u>Partenaire privé</u> :	SNF RESI

### **Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	22 février 2017
<u>Référence légale</u> :	Article 474 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	Projet

**AVIS**

**La CRAT estime que le projet de revitalisation urbaine au niveau du Parc Léopold et du site de l'ancien arsenal des pompiers à ARLON s'inscrit dans la philosophie générale de la revitalisation urbaine telle que définie dans l'article 172 du CWATUP.**

Le projet consiste en effet à réaménager le parc Léopold existant et à construire sur le site de l'ancien arsenal des pompiers un immeuble à appartements avec une fonction commerciale au rez-de-chaussée. Ce site abandonné est un véritable chancre situé au centre-ville. Ce projet s'inscrit également dans un objectif de redynamisation du centre-ville et de consolidation des fonctions de commerces et de logements.

**La CRAT n'est toutefois pas en mesure de se prononcer sur le périmètre et sur l'opération de revitalisation urbaine tels que présentés car elle estime que le dossier n'est pas suffisamment précis sur les points suivants :**

- Le périmètre d'intervention, qui s'implante dans le prolongement de la place Léopold pour laquelle des subsides ont été obtenus dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020 affectés à son réaménagement, n'est pas clairement défini. La CRAT demande que la limite entre le périmètre de revitalisation urbaine et le périmètre FEDER soit fixée avec précision ;
- Alors que le projet de construction situé au niveau de l'ancien arsenal des pompiers est clairement détaillé dans le dossier, la CRAT estime que le projet d'aménagement du parc Léopold et de ses abords présente de nombreuses inconnues qui ne lui permettent pas de se prononcer. La CRAT soulève de plus la prochaine désignation par la commune d'Arlon d'un nouvel auteur de projet chargé de recadrer l'opération de revitalisation en cours. Elle pressent de ce fait que le projet proposé sera sujet à d'importantes modifications, et constate d'ailleurs que certains éléments du dossier qui lui a été transmis ont déjà évolués, tel que l'implantation du parking.

La CRAT invite la Ville à lui représenter un dossier complété selon ces indications afin de lui permettre de se prononcer sur l'opération de revitalisation urbaine.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président